

Strasbourg, 25 mai 2022

CDCT(2022)11

COMITE DU CONSEIL DE L'EUROPE DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME (CDCT)

8^{ème} Réunion plénière

Strasbourg, Palais, Salle 8 / 23-25 mai 2022

Rapport abrégé et Liste des décisions prises

Secrétariat de la Division anti-terrorisme Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, DG I

<u>DGI-CDCT@coe.int</u> / <u>www.coe.int/terrorism</u>

Le Comité du Conseil de l'Europe de lutte contre le terrorisme (CDCT) lors de sa 8ème réunion plénière tenue les 23-25 mai 2022, à Strasbourg, sous la présidence de Mme Päivi KAIRAMO (Présidente, Finlande) le 23 mai 2022, et de M. Nicola PIACENTE (Vice-Président, Italie) les 24-25 mai 2022, a décidé :

1. Ouverture de la réunion

de prendre note des remarques introductives de M. Jan KLEIJSSEN (Directeur, Société de l'information - Action contre la criminalité, Conseil de l'Europe) qui a souhaité la bienvenue à tous les participants à cette plénière et expliqué les implications de l'expulsion de la Fédération de Russie du Conseil de l'Europe suite à son agression contre l'Ukraine. Il a félicité le CDCT pour la production du projet de Rapport sur les menaces terroristes émergentes et a souligné son importance pour tous les membres du CDCT ainsi que pour le Conseil de l'Europe plus généralement. Il a également félicité le CDCT concernant l'adoption en mars 2022 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de deux Recommandations préparées sous ses auspices : la Recommandation sur l'utilisation des informations recueillies dans des zones de conflit comme preuves dans le cadre de procédures pénales relatives à des infractions terroristes et la Recommandation sur l'évaluation des risques présentés par les individus mis en cause ou condamnés pour infractions terroristes. Il s'est réjoui du travail initial sur la prochaine Stratégie de lutte contre le terrorisme du Conseil de l'Europe (couvrant la période 2023-2027) et a informé le CDCT de l'ouverture à la signature du Deuxième Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité.

2. Adoption de l'ordre du jour

d'adopter l'ordre du jour.

3. Communication par le Président, les Délégations et le Secrétariat

de prendre note des informations fournies par la Présidente, notamment sur sa récente participation, en tant que Présidente du CDCT, à une Conférence coorganisée par le Bureau des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme (UNOCT) et le gouvernement du Royaume d'Espagne sur « Les droits de l'homme, la société civile et la lutte contre le terrorisme » à Malaga, en Espagne, les 10-11 mai 2022. Mme KAIRAMO a également informé le CDCT des résultats de la dernière réunion du Bureau du CDCT, tenue les 7-8 avril 2022, et a invité la plénière à :

- I. Considérer des moyens d'améliorer la visibilité des instruments du CDCT à travers des activités promotionnelles pour le lancement de nouveaux instruments et rapports ;
- II. Discuter du besoin de développer de nouveaux instruments contraignants pour rassembler et renforcer les normes clés et les Recommandations dans différents domaines.

de prendre note des informations fournies par M. Carlo CHIAROMONTE, Coordinateur du Conseil de l'Europe pour la lutte contre le terrorisme et Secrétaire du CDCT, sur les mises à jour depuis la dernière réunion plénière du CDCT, selon lesquelles :

 La Belgique a ratifié la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196), qui est entrée en vigueur pour la Belgique le 1^{er} mai 2022;

- II. L'Arménie a ratifié le Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 217), qui entrera en vigueur pour l'Arménie le 1^{er} septembre 2022;
- III. La Convention pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) compte 42 ratifications et 5 signatures, et le Protocole compte désormais 24 ratifications et 17 signatures.

de prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant les délibérations du Séminaire virtuel sur les « Réponses des services répressifs et d'urgence pendant et immédiatement après les attentats », qui s'est tenu le 29 mars 2022, et de prendre celles-ci en considération lors de la rédaction de la nouvelle Stratégie de lutte contre le terrorisme du Conseil de l'Europe.

de prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant les modalités d'un éventuel soutien bilatéral aux États, par le CDCT, dans la mise en œuvre des instruments et rapports pertinents et d'exprimer son intérêt à recevoir des informations supplémentaires du Secrétariat à cet égard lors de sa prochaine plénière.

de prendre note de la mise à jour fournie par les Pays-Bas sur l'achèvement récent de leur Stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et de charger le Secrétariat de distribuer ce document à tous les membres du CDCT dès que la version anglaise sera disponible.

de prendre note de la proposition soumise par l'Ukraine concernant l'élaboration d'une définition juridique des États-sponsors du terrorisme, la désignation potentielle d'États-sponsors du terrorisme, la reconnaissance de la Fédération de Russie comme État-sponsor du terrorisme et comme État qui soutient et commet des actes terroristes, dans le contexte de la nouvelle Stratégie de lutte contre le terrorisme du Conseil de l'Europe.

4. Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme : activités achevées, en cours et futures du CDCT

d'examiner l'état actuel de la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2018 - 2022), selon lequel presque toutes les activités ont été achevées à ce jour et que six (6) points restants dans la Stratégie actuelle seront finalisés d'ici fin 2022.

5. Préparation de la prochaine Stratégie de lutte contre le terrorisme du Conseil de l'Europe

de prendre note des informations fournies par Mme Päivi KAIRAMO, Présidente du Groupe de travail sur l'élaboration de la nouvelle Stratégie contre le terrorisme du Conseil de l'Europe (CDCT-ST), sur les résultats de la 1^{ère} réunion du CDCT-ST, qui s'est tenue le 8 mars 2022.

de tenir un échange de vues sur la préparation de la Stratégie et de soumettre des propositions concernant les activités/questions à considérer, notamment de :

I. continuer l'activité 1.4 de la Stratégie actuelle sur le financement du terrorisme, en prenant également en considération les résultats de la Conférence à venir sur « Les nouveaux défis de la liberté de réunion et d'association », qui est actuellement en cours d'organisation par la Commission de Venise sous les auspices de la présidence irlandaise du Conseil de l'Europe, et qui est prévue pour septembre 2022;

- II. s'engager plus avant sur les interactions entre le droit international humanitaire (DIH) et le terrorisme, en s'inspirant de l'expérience positive et des résultats des Lignes directrices du CDCT sur les liens entre le terrorisme et le crime organisé transnational, adoptées par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 31 mars 2021;
- III. considérer l'inclusion de « L'analyse/La collecte d'informations » soit comme pilier distinct, soit sous le pilier Prévention.

de prendre note que la prochaine réunion du Groupe de travail CDCT-ST, actuellement prévue du 30 juin au 1^{er} juillet 2022 à Paris, aura pour but d'examiner un projet initial de la prochaine Stratégie (préparé sur la base des discussions de la 1^{ère} réunion, des propositions susmentionnées de la plénière, des résultats du rapport sur les menaces terroristes émergentes et des contributions écrites des membres du Groupe de travail).

d'inviter les Délégations qui souhaiteraient participer au Groupe de travail CDCT-ST d'en informer le Secrétariat le plus rapidement possible.

6. Identification des menaces terroristes émergentes (activité 3.4 de la Stratégie)

de prendre note des informations fournies par Mme Ileana VIŞOIU (Roumanie), Présidente du Groupe de travail sur l'identification des menaces terroristes émergentes (CDCT-ETT), concernant les résultats de la 5ème et dernière réunion, tenue en ligne le 22 février 2022.

d'examiner et d'approuver le projet de Rapport sur les menaces terroristes émergentes, tel que finalisé par le CDCT-ETT, et de charger le Secrétariat de soumettre le projet de Rapport au Comité des Ministres.

de soutenir la proposition du Bureau consistant à faire du CDCT-ETT un Groupe de travail permanent du CDCT, chargé d'effectuer, si cela est approprié, des mises à jour ou révisions périodiques, ainsi que de discuter de l'organisation possible d'un évènement promotionnel pour le Rapport à un stade ultérieur.

de remercier Mme Ileana VIŞOIU pour sa présidence du Groupe de travail ainsi que pour la rédaction et la finalisation du Rapport, couronnées de succès, et de l'élire comme Présidente du Groupe de travail permanent CDCT-ETT tout juste établi.

d'inviter toutes les Délégations intéressées d'informer le Secrétariat de leur intérêt pour la participation au Groupe de travail permanent CDCT-ETT, avant le 30 juin 2022.

7. Compilation des meilleures pratiques relatives à la déradicalisation, au désengagement et à la réinsertion sociale (activité 3.1 de la Stratégie)

de tenir un échange de vues avec M. Mario JANEČEK (Bosnie-Herzégovine), Président du Groupe de travail sur les meilleures pratiques relatives à la déradicalisation, au désengagement et à la réinsertion sociale (CDCT-DDR), sur les résultats de la 2ème réunion ainsi que sur la préparation et la rédaction du document final attendu, la Compilation de bonnes pratiques relatives à la déradicalisation, au désengagement et à la réinsertion sociale, renommée de « meilleures pratiques » en « bonnes pratiques ».

de relancer un appel à réponses concernant le Questionnaire sur la déradicalisation, le désengagement et la réinsertion sociale, transmis à tous les membres du CDCT le 5 novembre 2021.

de prendre note que la prochaine réunion du CDCT-DDR est provisoirement prévue pour début septembre 2022, où l'objectif sera d'examiner et de finaliser une version préliminaire avancée de la Compilation, telle que préparée par les consultants sur la base de la Méthodologie et de la Structure convenues.

8. Financement du terrorisme

de prendre note des informations fournies par la Présidente sur les développements concernant la production d'un avis sur la nécessité de mettre à jour les standards actuels du Conseil de l'Europe en matière de financement du terrorisme, réalisé conjointement par MONEYVAL, la Consultation des Parties à la Convention n° 198 (CdP 198) et le CDCT.

de nommer M. Martynas DOBROVOLSKIS (Lituanie) pour représenter le CDCT au sein du Groupe d'experts conjoint MONEYVAL-CDCT-CdP198, compte tenu de la révocation du membre actuel en vertu de la décision du Comité des Ministres d'exclure la Fédération de Russie du Conseil de l'Europe.

9. Bioterrorisme

d'examiner et d'approuver le Rapport détaillé sur les réponses au Questionnaire sur le Bioterrorisme, ainsi que de soutenir la proposition du Bureau d'organiser une session thématique d'une journée (ou d'une demi-journée) sur le bioterrorisme dans le cadre de sa prochaine réunion plénière en novembre 2022, afin de fournir aux membres du CDCT des éléments de contexte juridique et scientifique supplémentaires pour soutenir les actions futures dans ce domaine.

10. Définition du terrorisme

de prendre note du document de rapport d'étape préparé par le Secrétariat et de discuter des éléments de la possible future définition du terrorisme tels qu'ils figurent dans le document de réflexion sur la potentielle future définition juridique du terrorisme (CDCT(2022)09) ainsi que des commentaires recus à ce jour de la part des membres.

de soutenir la poursuite de l'examen de l'option 1 telle que présentée dans le document de réflexion susmentionné, de mettre à jour et de distribuer la nouvelle version du document de rapport d'étape à tous les membres avec le rapport préparé par la Pr. Ana SALINAS DE FRÍAS, ainsi que d'inviter les membres du CDCT à consulter leurs capitales respectives sur les délibérations tenues en vue d'une nouvelle discussion lors de la prochaine réunion plénière.

11. Conférence internationale sur la Lutte contre la Communication, le Recrutement et l'Entrainement Terroristes (Activités 1.1, 1.2, et 2.2 de la Stratégie)

de prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur les moyens de mettre en œuvre les activités 1.1, 1.2 et 2.2 de la Stratégie actuelle et d'approuver le document de réflexion préparé par le Secrétariat concernant l'organisation d'une Conférence internationale sur « La lutte contre la communication, le recrutement et l'entraînement terroristes », dont la tenue est provisoirement prévue les 12-13 décembre 2022.

12. Conférence internationale sur les Menaces Terroristes Transnationales émanant des Mouvements Extrémistes Violents émergents et ré-émergents

de discuter et d'approuver le document de réflexion préparé par le Secrétariat concernant l'évènement proposé sur la menace éventuelle d'attaques terroristes émanant de l'extrême-droite ou de l'extrême-gauche violentes, conformément aux conclusions du projet de Rapport sur les menaces terroristes émergentes, qui souligne la montée de l'extrêmise violent conduisant au terrorisme en Europe.

de charger le Secrétariat d'intégrer dans le programme de la Conférence d'autres questions liées à la dimension en ligne ainsi que de développer le contexte et les racines des mouvements extrémistes violents.

de prendre note que la Conférence est provisoirement prévue pour les 3-4 novembre 2022 et qu'elle servira à informer les éventuelles activités futures dans ce domaine dans le cadre de la nouvelle Stratégie de lutte contre le terrorisme.

13. Réseau de Points de contact pour l'échange d'informations d'ordre procédural concernant le statut juridique des victimes du terrorisme (activité 3.3 de la Stratégie)

de prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur le Réseau de Points de contact pour l'échange d'informations d'ordre procédural concernant le statut juridique des victimes du terrorisme, ainsi que sur les délibérations de sa 4ème réunion, tenue le 5 mai 2022.

de prendre note de la proposition du Réseau consistant à nommer pour chaque État un Point de contact « alternatif » en plus de son Point de contact « principal » et de charger le Secrétariat de transmettre cette demande au CDCT.

d'encourager tous les membres du CDCT qui ne l'ont pas encore fait à signaler au Secrétariat leurs Points de contact désignés.

de prendre note que la prochaine réunion du Réseau est provisoirement prévue pour novembre 2022.

14. Réseau 24/7 de Points de contact sur les combattants terroristes étrangers

de prendre note des informations fournies par le Secrétariat selon lesquelles cette activité a été reportée en raison de la situation sanitaire et qu'une réunion en personne sera désormais organisée dès que possible.

15. Profils-pays sur la capacité de lutte contre le terrorisme et informations sur les mesures prises au niveau national contre le terrorisme

de prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur l'état d'avancement des profilspays et d'appeler tous les membres qui n'ont pas soumis de profil-pays à envisager d'en fournir un au Secrétariat dès que possible ou à fournir des versions actualisées si nécessaire.

16. Élections

de prendre note des informations fournies par le Président sur la situation actuelle concernant les élections au CDCT, à savoir que 2 postes du Bureau sont actuellement vacants, ainsi que de reporter les élections à la prochaine plénière afin que les nouveaux membres commencent leurs mandats au début de 2023.

d'inviter tous les membres du CDCT à proposer des candidats au Secrétariat avant la prochaine plénière.

17. Questions diverses

de prendre note des remarques de l'Ambassadeur Christian MEUWLY (Suisse), Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe et Point focal pour la lutte contre le terrorisme, ainsi que de procéder à un échange de vues sur la valeur ajoutée de l'élaboration (i) de lignes directrices sur le droit international humanitaire et le terrorisme, et (ii) d'une définition paneuropéenne du terrorisme.

18. Date et lieu de la 9^{ème} réunion plénière du CDCT

de tenir la 9^{ème} réunion plénière du CDCT pendant le semaine du 28 novembre 2022.

19. Adoption du rapport abrégé et de la liste des décisions prises

d'examiner et d'adopter le rapport abrégé et la liste des décisions prises.